Importations de bois illégales en Europe

samedi 26 juillet 2008

Un rapport fondé sur une étude de WWF Allemagne montre "qu'en 2006, l'Union européenne a importé entre 26,5 et 31 millions de stères de bois et produits forestiers d'origine illégale". WWF demande un renforcement de la législation communautaire.

"Au total, 23 % des produits forestiers importés d'Europe de l'Est, 40 % de ceux importés d'Asie du Sud-Est, 30 % de ceux d'Amérique latine et 36 % à 56 % de ceux d'Afrique proviennent de sources illégales ou suspectes.

Le cas de la France est préoccupant.Elle occupe la sixième place des importateurs de bois et produits forestiers d'origine illégale en Europe. Les sources d'importation sont les suivantes : Chine ; Indonésie (1/3 des exportations illégales de pulpe à papier) mais aussi Afrique Centrale (un quart des exportations de bois de sources illégales ou suspectes du Congo et la moitié de celles du Gabon).

(...)

Face à l'urgence, le WWF demande instamment l'introduction d'une législation communautaire visant à garantir que seul des bois légaux soient vendus sur le marché européen. Les exportateurs devront prouver l'origine et la légalité du bois et des pénalités seront introduites pour toute violation. La Commission européenne devrait faire une proposition à ce sujet dans les prochains mois."

- Lire l'intégralité de l'article sur le site du WWF et télécharger le rapport.

P.-S.

- Sur le site d'Adéquations : consulter notre rubrique Forêts et déforestation

---

Copyright © Site de l'Association Adéquations - http://www.adequations.org/spip.php?article749